

VAL-DE-GÂTINE

Les subventions communautaires sont votées

Réuni ce mardi 23 avril, le conseil communautaire du Val de Gâtine a pris les décisions suivantes.

Fonds de concours. Le président Jean-Pierre Rimbeau expose : « Le pacte financier et fiscal de solidarité a été adopté à l'unanimité le 17 décembre 2019 en conseil communautaire avec le souhait, entre autres d'établir une solidarité financière entre la communauté de communes Val de Gâtine et ses communes membres. Le projet de territoire validé le 19 juillet 2022 est venu réaffirmer cette volonté au travers de six ambitions : identité - opportunité économique - convivialité - mobilités repensées - logements rénovés - transition écologique et environnementale. Il vous est proposé le dispositif de fonds de concours pour la période 2024-2026 reposant sur le versement de la communauté de communes vers ses com-

munes membres d'un fonds exceptionnel pour des besoins ponctuels (projets importants à caractère communautaire). Il s'agit en fait d'une souplesse pour aider à financer ce type de projets. » Proposition validée à l'unanimité.

Subventions. Le conseil décide d'octroyer les subventions suivantes : Conseil départemental FSL (Fonds de solidarité logement), 1 650 € ; Conseil départemental FDAJ (Fonds d'aide aux jeunes), 660 € ; Centre socioculturel (CSC) Les Unis vers en Val de Gâtine actions enfance jeunesse, 162 465 € ; CSC spectacle tous en scène, 3 000 € ; CSC gestion cinéma, 1 200 € ; Club musical maziérois, 3 000 € ; Radio Gâtine, 5 000 € ; MDEE - Mission locale Parthenay, 14 360 € ; Agence départementale information logement (ADIL79), 500 € ; association L'Homme et la

pierre, 250 € ; TCG79 triathlon, 2 500 € ; Les Archers de l'Autize championnat de France, 3 000 € ; Solidarité paysanne, 2 200 € ; Camping-club des Deux-Sèvres (chantier Rochard), 1 500 € ; DSNE - Réserve naturelle régionale (RNR) Bocage des Antonins, 7 500 € ; USEP Parthenay, 1 200 €. Soit un total de 208 985 €.

Voirie. L'offre de l'entreprise Colas est retenue pour l'entretien de la voirie au RMA 2024 selon deux lots géographiques : 101 565 € TTC pour le lot 1 et 95 532 € TTC pour le lot 2, soit un montant de 1 005 € TTC la tonne.

Val de Fore. Après une présentation du dossier par Magalie Sauze, vice-présidente chargée du tourisme, le conseil approuve l'organisation de la saison 2024 sur le site de Val de Flore et autorise le recrutement d'un agent d'accueil saisonnier (20 h/semaine) de juillet à septembre.

JDSX05

::: :